

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

POLITIQUE, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Volume 13.

MONTREAL, MARDI 9 JUILLET 1850.

No. 85.

Orateurs Sacrés.

[Nous sommes heureux d'avoir à offrir nos remerciements à un ami de notre journal, qui nous a transmis le portrait suivant de P. Lacordaire...

Comment se fait-il que la France se montre si religieuse après tant de bouleversements qui menaçaient sa foi non moins que sa vie sociale...

Tandis que tout les ans des milliers de missionnaires quittent le beau pays de France pour aller porter au loin les lumières de l'évangile...

Portrait littéraire de P. Lacordaire.

Le P. Lacordaire est d'une taille médiocre et d'une constitution qui paraît faible, mais qui ne l'est pas; son organisation toute nerveuse semble avoir été préparée pour l'indépendance...

timement ineffable et scénographique, qu'il semble puiser au ciel même.

L'attrait qu'on ressent pour cet orateur est d'ailleurs augmenté par le plaisir qu'on a de le voir et de l'entendre, car il est artiste, il est acteur, mais artiste sans recherche, sans réminiscence de travail...

Déjà saint Jean Chrysostôme, depuis saint Vincent Ferrer, jamais orateur chrétien n'avait attiré une foule plus compacte d'auditeurs.

Dès qu'il commence à parler, il entraîne tout l'auditoire au point de sa chaire, alors même qu'il traite des matières difficiles et abstraites...

Voilà comment le P. Lacordaire présente la religion. sans jamais la dénigrer et la dénigrer, mais au contraire en rapprochant, en combinant tous les rapports...

Ces mouvements, l'orateur ne les cherche pas; ils le trouvent sur sa route, il les ramasse en passant...

anneau. Soit qu'on les lise, soit qu'on les entende, les pensées les plus abstraites s'y présentent à la fois, sans embarras et sans encombre...

Le style du P. Lacordaire est ondulant comme les flots de la mer sous les coups d'une bourrasque...

Il résulte de ces observations, que l'éloquence du P. Lacordaire ne peut se conserver et se transmettre avec les lignes de l'épiscopat.

Ce que nous avons d'imprimé du P. Lacordaire n'est dû qu'à la scénographie; cependant cela suffit pour nous donner une idée.

[Notre Correspondant Lyonnais nous transmet la lettre suivante, écrite de Rome.]

Les quelques rouges qui jouissent du bénéfice de l'impunité à Rome, viennent de remporter une grande victoire. Ils ont en ce jour jeté une bombe incendiaire dans un magasin de librairie...

est au niveau de la scélératesse de ces coquins obscurs, qui prévalent par des crimes nocturnes au triomphe de ce qu'ils appellent la démocratie et sociale.

Lundi dernier le Saint Père est venu en grande pompe, assister à la messe solennelle qu'on célèbre chaque année à la même époque dans l'église de St. Philippe de Néri.

La veille de ce jour là, dimanche dernier, Pie IX avait consacré lui-même notre compatriote, M. de Charbonnel, nommé récemment évêque de Toronto (Canada).

Le vaillant général Morris est parti ce matin à 9 heures pour Civita-Vecchia d'où il s'embarquera pour rentrer en France.

En effet sa première parole au saint père fut celle-ci: Je supplie votre Sainteté de m'accorder que sa bénédiction. De tout mon cœur, général, lui dit le Saint Père...

Georges se retira, inquiet et troublé, comme s'il venait de commettre un crime. "Que sera-t-elle devenue, se disait-il, cette malheureuse avec ces trois enfants, sans asile, sans pain...

de son sang. Ceci répond à bien des calomnies rouges.

Adieu, cher ami et compatriote, tout à vous. ALPHONSE BALLEYDIER.

CANADA.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

SÉANCE DU 20 JUIN.

DISCOURS DE L'HON. M. LAFONTAINE SUR LES RÉSERVES DU CLERGÉ.

M. Lafontaine dit que la partie la plus importante de la question avait été négligée par tous les messieurs qui avaient parlé jusqu'à lors.

La messe dite, le pape rentrerait à la sacristie pour se dévêtir de ses vêtements pontificaux, un prêtre de sa cour lui fit remarquer une dame vêtue de noir entourée de ses trois jeunes filles...

Le brave général connaissait la générosité d'âme de Pie IX, générosité qui se traduisait incessamment par des actes de magnificence, ne l'accepta que sur la condition expresse que le saint père ne lui donnerait rien.

FEUILLETON.

CHARITÉ MÈNE A DIEU.

V.

Georges était dévot; lui, si ardent jusque dans les voies du monde, se sentait péniblement froissé d'une sensibilité et dans ses vagues desirs du bien; prêt à suivre irrévocablement l'impulsion de la foule...

—Je suis à vos ordres, reprit l'hôte, mais c'est qu'en vérité je m'attendais si peu à voir Monsieur ce matin.

—Ne vous avais-je pas dit que je revenais? —Sans doute, sans doute; mais Monsieur avait dit dans les trois jours, et c'est le sixième aujourd'hui; Dieu merci! c'est sans reproche...

—Mais Monsieur tient-il à voir cette pauvre femme... tout de suite... —Oh! sainte patience! s'écria Georges; vous m'avez vu de moi, et ne voyez-vous pas que j'attends votre bon plaisir?

—C'est que... je ne sais pas si la personne... est... visible... —N'est-elle pas levée? —Oh! pour ça, je pense bien que oui; mais...

—Est-elle malade? —Oh! pour ça je pense bien que non; mais... —Vous expliquerez-vous enfin, —Eh bien! Monsieur, oui, je m'expliquerai; car enfin je suis une honnête femme, je n'ai qu'une parole, moi; ce que je dis est dit, et si elle failait des témoins, je n'en aurais pas un, j'en aurais cent!

—Comment, partie? —Comme j'ai l'honneur de vous le dire! Il y a trois jours de cela. —C'est à-dire que vous l'avez chassée, sans avoir la patience d'attendre deux ou trois jours de plus; vous êtes une... finissons. Savez-vous où elle a été? —Comme je suis... apprenez, Monsieur, que que je ne suis rien... qu'une honnête femme, qui ne doit rien à personne. Eh bien! par exemple, je ferais là un joli métier! ouvrir une maison à tous les passants et les héberger pour le roi de Prusse!

—Mais Monsieur, que vous lui paierez ces impositions, qui paieriez la pension de mes enfants, paieriez-vous seulement la fièvre qui ne conduisait à l'hôpital? Apprenez, Monsieur, que je ne suis point ce que vous pensez, et que je ne suis pas capable de chasser une pauvre femme de chez moi! Je l'ai priée bien poliment de s'en aller, aussi poliment que si c'était vous, et même je lui ai offert de déjeuner avant de partir.

—Ce n'est pas ma faute, si cette malheureuse femme n'a voulu accepter qu'un peu de pain pour ses enfants! —Vous ne savez pas où elle a été. —Je l'ignore. La pauvre chère femme n'avait pas trop l'air de le savoir elle-même!

—Je suis à vos ordres, reprit l'hôte, mais c'est qu'en vérité je m'attendais si peu à voir Monsieur ce matin.

—Sans doute, sans doute; mais Monsieur avait dit dans les trois jours, et c'est le sixième aujourd'hui; Dieu merci! c'est sans reproche...

—Mais Monsieur tient-il à voir cette pauvre femme... tout de suite... —Oh! sainte patience! s'écria Georges; vous m'avez vu de moi, et ne voyez-vous pas que j'attends votre bon plaisir?

—C'est que... je ne sais pas si la personne... est... visible... —N'est-elle pas levée? —Oh! pour ça, je pense bien que oui; mais...

—Est-elle malade? —Oh! pour ça je pense bien que non; mais... —Vous expliquerez-vous enfin, —Eh bien! Monsieur, oui, je m'expliquerai; car enfin je suis une honnête femme, je n'ai qu'une parole, moi; ce que je dis est dit, et si elle failait des témoins, je n'en aurais pas un, j'en aurais cent!

—Comment, partie? —Comme j'ai l'honneur de vous le dire! Il y a trois jours de cela. —C'est à-dire que vous l'avez chassée, sans avoir la patience d'attendre deux ou trois jours de plus; vous êtes une... finissons. Savez-vous où elle a été? —Comme je suis... apprenez, Monsieur, que que je ne suis rien... qu'une honnête femme, qui ne doit rien à personne. Eh bien! par exemple, je ferais là un joli métier! ouvrir une maison à tous les passants et les héberger pour le roi de Prusse!

—Mais Monsieur, que vous lui paierez ces impositions, qui paieriez la pension de mes enfants, paieriez-vous seulement la fièvre qui ne conduisait à l'hôpital? Apprenez, Monsieur, que je ne suis point ce que vous pensez, et que je ne suis pas capable de chasser une pauvre femme de chez moi! Je l'ai priée bien poliment de s'en aller, aussi poliment que si c'était vous, et même je lui ai offert de déjeuner avant de partir.

—Ce n'est pas ma faute, si cette malheureuse femme n'a voulu accepter qu'un peu de pain pour ses enfants! —Vous ne savez pas où elle a été. —Je l'ignore. La pauvre chère femme n'avait pas trop l'air de le savoir elle-même!

—Je suis à vos ordres, reprit l'hôte, mais c'est qu'en vérité je m'attendais si peu à voir Monsieur ce matin.

—Sans doute, sans doute; mais Monsieur avait dit dans les trois jours, et c'est le sixième aujourd'hui; Dieu merci! c'est sans reproche...

—Mais Monsieur tient-il à voir cette pauvre femme... tout de suite... —Oh! sainte patience! s'écria Georges; vous m'avez vu de moi, et ne voyez-vous pas que j'attends votre bon plaisir?

—C'est que... je ne sais pas si la personne... est... visible... —N'est-elle pas levée? —Oh! pour ça, je pense bien que oui; mais...

—Est-elle malade? —Oh! pour ça je pense bien que non; mais... —Vous expliquerez-vous enfin, —Eh bien! Monsieur, oui, je m'expliquerai; car enfin je suis une honnête femme, je n'ai qu'une parole, moi; ce que je dis est dit, et si elle failait des témoins, je n'en aurais pas un, j'en aurais cent!

—Comment, partie? —Comme j'ai l'honneur de vous le dire! Il y a trois jours de cela. —C'est à-dire que vous l'avez chassée, sans avoir la patience d'attendre deux ou trois jours de plus; vous êtes une... finissons. Savez-vous où elle a été? —Comme je suis... apprenez, Monsieur, que que je ne suis rien... qu'une honnête femme, qui ne doit rien à personne. Eh bien! par exemple, je ferais là un joli métier! ouvrir une maison à tous les passants et les héberger pour le roi de Prusse!

—Mais Monsieur, que vous lui paierez ces impositions, qui paieriez la pension de mes enfants, paieriez-vous seulement la fièvre qui ne conduisait à l'hôpital? Apprenez, Monsieur, que je ne suis point ce que vous pensez, et que je ne suis pas capable de chasser une pauvre femme de chez moi! Je l'ai priée bien poliment de s'en aller, aussi poliment que si c'était vous, et même je lui ai offert de déjeuner avant de partir.

—Ce n'est pas ma faute, si cette malheureuse femme n'a voulu accepter qu'un peu de pain pour ses enfants! —Vous ne savez pas où elle a été. —Je l'ignore. La pauvre chère femme n'avait pas trop l'air de le savoir elle-même!

—Je suis à vos ordres, reprit l'hôte, mais c'est qu'en vérité je m'attendais si peu à voir Monsieur ce matin.

—Sans doute, sans doute; mais Monsieur avait dit dans les trois jours, et c'est le sixième aujourd'hui; Dieu merci! c'est sans reproche...

—Mais Monsieur tient-il à voir cette pauvre femme... tout de suite... —Oh! sainte patience! s'écria Georges; vous m'avez vu de moi, et ne voyez-vous pas que j'attends votre bon plaisir?

—C'est que... je ne sais pas si la personne... est... visible... —N'est-elle pas levée? —Oh! pour ça, je pense bien que oui; mais...

—Est-elle malade? —Oh! pour ça je pense bien que non; mais... —Vous expliquerez-vous enfin, —Eh bien! Monsieur, oui, je m'expliquerai; car enfin je suis une honnête femme, je n'ai qu'une parole, moi; ce que je dis est dit, et si elle failait des témoins, je n'en aurais pas un, j'en aurais cent!

—Comment, partie? —Comme j'ai l'honneur de vous le dire! Il y a trois jours de cela. —C'est à-dire que vous l'avez chassée, sans avoir la patience d'attendre deux ou trois jours de plus; vous êtes une... finissons. Savez-vous où elle a été? —Comme je suis... apprenez, Monsieur, que que je ne suis rien... qu'une honnête femme, qui ne doit rien à personne. Eh bien! par exemple, je ferais là un joli métier! ouvrir une maison à tous les passants et les héberger pour le roi de Prusse!

—Mais Monsieur, que vous lui paierez ces impositions, qui paieriez la pension de mes enfants, paieriez-vous seulement la fièvre qui ne conduisait à l'hôpital? Apprenez, Monsieur, que je ne suis point ce que vous pensez, et que je ne suis pas capable de chasser une pauvre femme de chez moi! Je l'ai priée bien poliment de s'en aller, aussi poliment que si c'était vous, et même je lui ai offert de déjeuner avant de partir.

—Ce n'est pas ma faute, si cette malheureuse femme n'a voulu accepter qu'un peu de pain pour ses enfants! —Vous ne savez pas où elle a été. —Je l'ignore. La pauvre chère femme n'avait pas trop l'air de le savoir elle-même!

été publiquement pour la première fois en Haut-Canada dans les années 1817 et 1818.

La question fut agitée chaudement : à la fin les officiers en loi de la couronne, en Angleterre, donnèrent leur décision.

Il fut décidé que le vrai sens de l'Acte de 1790 était que les Eglises d'Angleterre et d'Ecosse avaient droit à se partager les réserves, à l'exclusion de tout autre corps que ce fût.

L'opinion des avocats de la couronne fut communiquée par une dépêche du Bureau Colonial, en date du 6 mai 1820.

Qu'aurait-on vu depuis ? En 1840, année où l'Acte fut passé, l'opinion des dix juges de l'Angleterre fut donnée pour déclarer que le mot de "clergé protestant" dans l'Acte constitutionnel ne signifiait pas l'Eglise d'Angleterre ou l'Eglise d'Ecosse, mais toutes les dénominations protestantes.

C'est ainsi que les Juges décidèrent cette question, et il (M. L.) tenait très décidément que les provisions de cet Acte doivent être sacrées, et mises à exécution, si la chose était praticable.

Il est évident que l'Acte primitif tel qu'interprété par les Juges ne pouvait pas être mis en exécution : pour lui (M. L.) il croyait qu'on pouvait régler la question de façon que si quelques sectes refusaient de prendre leur part, on pût la donner à d'autres.

La Législature locale devait régler la question, les membres ayant reconnu que la Législature Impériale n'avait pas une connaissance suffisante de la question pour la décider d'une manière satisfaisante.

Les provisions mêmes de cet ajustement étaient contrares aux décisions données par les Juges la même année sur l'Acte Constitutionnel ; car les Juges veulent que tous les corps partagent également, et l'Acte divise l'allocation d'une manière très inégale.

Tout ceci était pour le Haut-Canada, qui avait prié le Gouvernement Impérial de décider la question, mais le Bas-Canada n'avait jamais été consulté à ce sujet.

Comment donc considérer un tel acte comme obligatoire pour le Canada-Uni ? même en supposant que la décision du Haut-Canada eût été en faveur de l'Acte de 1840, pourquoi cette décision obligerait-elle le peuple du Bas-Canada.

Combien y avait-il de temps que, dans le Haut-Canada, nuls autres ministres que ceux de l'Eglise d'Angleterre n'avaient la permission de solenniser la cérémonie du mariage, et pouvait-on dire après que les Bas-Canadiens étaient si bigots comparativement aux Haut-Canadiens, qu'ils étaient incapables de donner une décision impartiale dans une question comme celle-ci.

On disait, il est vrai, que les patentes en avaient été obtenues frauduleusement, que la signature avait été apposée sur des blancs.

On disait, il est vrai, que les patentes en avaient été obtenues frauduleusement, que la signature avait été apposée sur des blancs. Hô bien ! que s'il en était ainsi, c'était une question de fait, qui devait être plaidée et jugée par un tribunal compétent ; mais qu'il ne fallait pas ériger cette affaire en cour d'opinion.

nement ; elle s'accumulait de jour en jour, et on n'avait pas de pouvoir d'en disposer.

L'hon. membre pour Cornwall avait entrepris de faire voir que le titre par lequel les corps religieux du Bas-Canada possèdent leurs terres, n'était pas plus assurés que ceux des Réserves du Clergé.

Il lui serait bien difficile de trouver une seule dotation (grand) dans tout le Bas-Canada faite pour le support de la religion, ou de prouver que ces dotations viennent de la couronne.

Il y avait l'Hôtel-Dieu de Montréal, l'Hôtel-Dieu de Québec. Leurs dotations étaient en faveur des pauvres.

Il y avait l'Hôtel-Dieu de Montréal, l'Hôtel-Dieu de Québec. Leurs dotations étaient en faveur des pauvres. Les pauvres de Montréal ou de Québec devaient-ils être dépourvus du bénéfice de ces terres ou l'hon. Monsieur pensait-il que, parce que les Réserves seraient ôtées au clergé du Haut-Canada, il devrait priver les pauvres des dons appliqués pour leur usage.

M. Morrisson dit qu'un singulier spectacle était offert à la Chambre par les deux Procureurs-Généraux. L'un d'eux parlait en faveur des résolutions avec l'intention de voter contre, tandis que l'autre parlait contre ces résolutions dans la détermination de voter pour.

Une lettre particulière de Québec nous informe qu'un coup de vent a renversé vingt-deux maisons à la Pointe-Lévi, il y a peu de jours, et qu'une femme qui se trouvait dans l'un des greniers a été emportée par le hurasque à quelque distance, où elle s'est retrouvée au milieu de ses voisins.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 9 JUILLET 1850.

LA LETTRE PASTORALE DES EVEQUES DE LA PROVINCE ECCLESIASTIQUE

EN DATE DU 11 MAI 1850.

Suite et fin.

Après avoir signalé comme nous l'avons vu, dans la première partie de leur Pastorale, les dangers qui menacent les fidèles confiés à leur sollicitude les Evêques indiquent deux moyens propres à les affermir dans les vrais principes.

A cette occasion, les Evêques invitent les fidèles à profiter des avantages qu'offre la loi concernant l'Education, et à repousser les perfides conseils de ceux qui les portent à résister à cette loi.

"Dieu vous aimera, si vous aimez et pratiquez sa religion. Il ne vous ôtera jamais, si vous vous empressez de la répandre et de la faire fleurir dans vos pays, qu'il ne vous en donne encore en abondance dans les ombres de la mort."

En terminant les Evêques annoncent aux fidèles le retour du SOUVENIR POSTERIEUR dans le domaine de St. Pierre, et ordonnent qu'on se tienne soigneusement en garde dans toutes les Eglises pour remercier Dieu d'avoir exaucé les supplications de l'Epouse de Jésus-Christ.

vous. Semblables aux malheureux enfants (Israël), errants sur les bords des fleuves de Babylone, comme ils pleurent amèrement au souvenir de leurs pères qui ne virent que pour eux, de leurs mères qui ne comptent que par leurs larmes les longs moments de leur absence.

Vous portez en outre un bien vil intérêt aux jeunes gens laborieux qui, dans l'espoir de s'assurer quelque bien-être par la suite, vont travailler dans les chantiers qui s'ouvrent partout au milieu de nos vastes forêts.

Vous remarquerez, N. T. C. F., que, pour conserver la foi parmi vous, nous employons des moyens entièrement opposés à ceux dont l'enfer fait usage pour la perdre.

"Ces sociétés secrètes, N. T. C. F., Dieu les réprouve, et son Eglise prononce contre elles ses anathèmes; nul doute, par conséquent, qu'elles ne marchent vers le diable infernal de Satan."

En terminant les Evêques annoncent aux fidèles le retour du SOUVENIR POSTERIEUR dans le domaine de St. Pierre, et ordonnent qu'on se tienne soigneusement en garde dans toutes les Eglises pour remercier Dieu d'avoir exaucé les supplications de l'Epouse de Jésus-Christ.

On nous écrit de St. Timothée, le 4 courant : Depuis que la tempérance a été établie en cette paroisse, voilà deux personnes noyées par suite de l'usage des liqueurs émétriques.

—Un autre accident est arrivé au pied de la Grande-Isle ; un jeune homme, marié, de 25 ans, montant un vaisseau à la cordelle s'est vu entraîné dans le rapide et s'est noyé en présence de sa femme restée dans le vaisseau sans pouvoir lui donner secours.

Nous remercions G. E. C. Ecuyer, M. P. P. qui a bien voulu nous adresser un petit pamphlet en langue anglaise sur nos canaux provinciaux. Nous désirons donner au plus tôt un supplément à ce pamphlet.

prend d'être sous la sauve-garde de ton amitié.

—Non, je t'ai toujours distingué de ces petites gens-là ; malgré tes apparences et tes colifichets, il y a du travail et de la science chez toi.

—Je ne te connais pas si je préche, ou plutôt, je suis sûr que je ne préche pas du tout ; mais ce que je dis, j'ai quelque droit de le dire, car par état je vois trop de misère et de misérables pour ne pas avoir l'égoïsme en horreur.

—Je ne te connais pas si je préche, ou plutôt, je suis sûr que je ne préche pas du tout ; mais ce que je dis, j'ai quelque droit de le dire, car par état je vois trop de misère et de misérables pour ne pas avoir l'égoïsme en horreur.

—Je ne te connais pas si je préche, ou plutôt, je suis sûr que je ne préche pas du tout ; mais ce que je dis, j'ai quelque droit de le dire, car par état je vois trop de misère et de misérables pour ne pas avoir l'égoïsme en horreur.

—Je ne te connais pas si je préche, ou plutôt, je suis sûr que je ne préche pas du tout ; mais ce que je dis, j'ai quelque droit de le dire, car par état je vois trop de misère et de misérables pour ne pas avoir l'égoïsme en horreur.

—Je ne te connais pas si je préche, ou plutôt, je suis sûr que je ne préche pas du tout ; mais ce que je dis, j'ai quelque droit de le dire, car par état je vois trop de misère et de misérables pour ne pas avoir l'égoïsme en horreur.

—Pas précisément, mais il le remplace depuis quelques années, parce que l'autre est malade.

—Il demeure ici ?

—Non ; il habite cette maison que l'on aperçoit de ma fenêtre, à l'angle de cette petite rue qui donne sur la place ; c'est du reste un homme fort riche. Et ce n'est qu'il le soit, car il soutient peut-être cent cinquante ou deux cents pauvres familles.

—Le connais-tu ?

—Dieu m'en garde ! s'il me parlait deux fois, un homme comme cela me ferait aller à la messe.

—Allons ! dit Georges, il faut que je te quitte. Adieu.

—Déjà ?

—Mais oui.... j'ai affaire. Songe que tu me dois donc deux visites.

—Eh bien ! ajunta Léonard à bientôt.

Georges s'achemina lentement vers la maison du père Laurent, s'arrêta un moment au seuil de la porte, indécis s'il devait entrer, agité d'une vague inquiétude dont il n'entrevoit au juste ni la cause ni l'objet ; il entra cependant, et demanda M. Laurent.

—Il est sorti, lui dit une servante ; mais si Monsieur veut attendre cinq ou six minutes au plus, il va rentrer.

—J'attendrai volontiers, dit Georges.

Il traversa une petite antichambre, et on l'introduisit dans le cabinet de travail du père Laurent. C'était une pièce fort grande, haute et nue ; un lit placé dans une alcôve garnissait le fond ; une large bibliothèque en bois de chêne et chargée de vieux livres faisait face à l'alcôve ; quelques pieuses gravures, pauvrement encadrées, ornaient les deux murailles ; près de la fenêtre une table de travail, et à côté un prie-dieu sous un Crucifix ; ça et là quelques chaises garnies en paille ; puis en perspective, et de la croisée, l'œil s'arrêtait avec enthousiasme sur la vieille cathédrale, et avec une craintive pitié sur le triste portique de l'Hôtel-Dieu.

est arrivé sans faillir sous le poids jusqu'à la vieillesse ! Quelle force de volonté ! et sa noble figure reflète merveilleusement le bonheur et la paix de son âme, quel mystère ! Et nous autres, dans le monde, dans les délices de la table, dans les affînements de toutes les sensuelles satisfactions, nous rions de ces hommes, nous couvrons de blasphèmes ces têtes vénérables, nous souillons à plaisir ces angéliques consciences ! Lâches, lâches que nous sommes, notre orgueil humilié devant ces innocentes et nobles figures, se venge avec la bassesse des lâches, en leur jetant la boue de quelque sale et poignante calomnie !"

Ainsi pensait Georges, lorsque le père Laurent entra et s'approchant affectueusement : —Mille pardons, Monsieur, de vous avoir fait attendre, je devais rentrer plutôt, et....

—Ce serait à moi de m'excuser, Monsieur, puisqu'il s'agit de vous présenter chez vous, sans avoir l'honneur de vous connaître, sans être annoncé.

—Je suis moi-même trop honoré de vous recevoir. Et du reste, le père Laurent invita Georges à s'asseoir, et s'assit près de lui.

—Voici ce qui m'amène, reprit Georges : il y a quelques jours, j'eus l'avantage de me rencontrer avec vous auprès du lit d'un mourant à l'Hôtel-Dieu, et devant moi vous donniez votre adresse à la pauvre veuve de cet homme pour réclamer votre assistance au besoin. M'intéressant moi-même à cette pauvre femme, je désirais savoir si vous l'aviez vue depuis cet instant, et si vous pouviez m'indiquer sa demeure.

—Mais comment ne vous ai-je pas reconnu, s'écria le père Laurent ? Que de remerciements ne vous dois-je point, pour le bon office que vous m'avez rendu en m'assistant dans un pénible ministère ! Soyez-en mille fois remercié, puisque je suis assez heureux de vous voir ici. Quand à cette pauvre femme... non je ne puis malheureusement rien vous en dire et d'autant plus malheureusement, qu'elle s'est présentée chez moi, je n'y étais pas en ce moment, et elle n'est pas revenue.

—Pauvre malheureuse ! s'écria Georges, que sera-t-elle devenue, sans ressource, sans pain, sans asile, malade, avec trois petits enfants ?

Pauvre malheureuse ! répéta à son tour le père Laurent ; et se dire qu'elle est venue ici, frapper à ma porte et que je n'y étais pas ! je ne puis me le pardonner.... Espérons que la Providence nous remettra sur ses traces. Mais vous, mon cher Monsieur, consolez-vous vous avez fait plus que votre devoir ; vous avez suivi ces infortunés jusqu'en l'asile de la souffrance ; vous avez mêlé vos prières aux dernières prières d'un mourant ; dans une position élevée, je le suppose, vous n'avez pas cru vous abaisser en traitant un malheureux à l'égal d'un frère. Votre cœur est voulu plus encore ! tant mieux ! car Dieu a vu vos intentions et elles sont réalisées pour vous devant lui. Mais consolez-vous, vous dis-je, vous avez fait une magnifique et rare œuvre plus précieuse que l'or, plus pure que le diamant !

—Pauvre malheureuse ! répéta à son tour le père Laurent ; et se dire qu'elle est venue ici, frapper à ma porte et que je n'y étais pas ! je ne puis me le pardonner.... Espérons que la Providence nous remettra sur ses traces. Mais vous, mon cher Monsieur, consolez-vous vous avez fait plus que votre devoir ; vous avez suivi ces infortunés jusqu'en l'asile de la souffrance ; vous avez mêlé vos prières aux dernières prières d'un mourant ; dans une position élevée, je le suppose, vous n'avez pas cru vous abaisser en traitant un malheureux à l'égal d'un frère. Votre cœur est voulu plus encore ! tant mieux ! car Dieu a vu vos intentions et elles sont réalisées pour vous devant lui. Mais consolez-vous, vous dis-je, vous avez fait une magnifique et rare œuvre plus précieuse que l'or, plus pure que le diamant !

—Pauvre malheureuse ! répéta à son tour le père Laurent ; et se dire qu'elle est venue ici, frapper à ma porte et que je n'y étais pas ! je ne puis me le pardonner.... Espérons que la Providence nous remettra sur ses traces. Mais vous, mon cher Monsieur, consolez-vous vous avez fait plus que votre devoir ; vous avez suivi ces infortunés jusqu'en l'asile de la souffrance ; vous avez mêlé vos prières aux dernières prières d'un mourant ; dans une position élevée, je le suppose, vous n'avez pas cru vous abaisser en traitant un malheureux à l'égal d'un frère. Votre cœur est voulu plus encore ! tant mieux ! car Dieu a vu vos intentions et elles sont réalisées pour vous devant lui. Mais consolez-vous, vous dis-je, vous avez fait une magnifique et rare œuvre plus précieuse que l'or, plus pure que le diamant !

A continuer.



MARCHÉ BONSECOURS.

Vend édi, 5 juillet 1850.

PRIX DES DENREES.

Table listing various food items and their prices, including flour, sugar, and other staples.

LIBRAIRIE NOUVELLE POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

LES Soussignés offrent maintenant en vente, un assortiment considérable de livres, NOUVELLEMENT REÇUS et propres à être donnés en prix ou à former le fonds d'une bibliothèque de paroisse.

PRIX TRÈS-MODÉRÉS

Un choix très varié de LIVRES de PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres.

On prend en paiement des Débentures.

Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

IMAGES NOUVELLES. Réduction de prix.

LES Soussignés viennent de recevoir, de France, 25,000 feuilles, IMAGES assorties de grands et de petites, qu'ils offrent à 75, 125 et 300 les 100 feuilles.

Rue St. Vincent, No. 3. 21 mai 1850.

NOUVEAUX CHAPEAUX FRANÇAIS, Pour MM. du Clergé et autres, REÇUS DIRECTEMENT DE PARIS

A LA LIBRAIRIE DE RUE ST. VINCENT, No. 3, 21 mai 1850.

AUX EMIGRANTS A CHICAGO.

LES familles qui se proposent d'émigrer à CHICAGO font bien de lire la lettre suivante qui nous est adressée de Buffalo.

M. L'ÉDITEUR.—Voulez-vous bien mentionner dans les colonnes de votre journal que la plupart des passagers sur cette route qui viennent de Montréal, sont généralement trop pressés quand ils partent pour Chicago.

10 mai 1850.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENUTIS.

LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux classiques latins, en prose et en vers.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d.

ATTENTION!! LA CLEF DES PRINCIPALES DIFFICULTES DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE,

OU COURS RAISONNÉ SUR LA GRAMMAIRE FRANÇAISE. Le même qui a été donné avec succès durant plusieurs années en SOIXANTE LEÇONS, par CHARLES HUBERT LASSISERAYE.

A vendre à Montréal, chez J. B. Rolland, Imprimeur-Libraire, rue St. Vincent.—Prix: 4 sch.

NATIONAL LOAN FUND LIFE ASSURANCE SOCIETY. SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

SUR LA VIE DE LONDRES. BANQUE D'ÉPARGNE POUR LA VEUVE ET L'ORPHELIN. CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

BUREAU LOCAL. BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR., E. R. FABRE, ECR., H. L. ROUTH, ECR., W. LUNN, ECR.

MEDECINS CONSULTANS. F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D.

LES avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sûreté des assurés et de la société le peuvent permettre.

THE COLONIAL LIFE ASSURANCE COMPANY. SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

Sur la Vie. CAPITAL, £500,000 STERLING. GOUVERNEUR: LE TRÈS HONORABLE COMTE D'ELGIN ET KINCARDINE GOUVERNEUR DES CANADAS, ETC.

DIRECTEURS. L'HONORABLE PETER MCGILL, Président de la Banque de Montréal.

LES grands succès qu'a obtenus la SOCIÉTÉ D'ASSURANCE SUR LA VIE, justifient pleinement l'idée que s'en était formée par ses fondateurs.

LE CAPITAL DE LA COMPAGNIE. Donne une complète sécurité pour toutes ses transactions. Les taux adoptés sont aussi modérés qu'ils peuvent l'être, pour être compatibles avec la sûreté.

COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL — £50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT. JOHN YOUNG, ECR., VICE-PRÉSIDENT.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D.

CETTE COMPAGNIE est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendante de la valeur ou de la durée de la vie humaine.

Table with columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60.

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada.

Table with columns: AGE A ATTENDRE, 50, 55, 60, 65. Rows for ages 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écrivain, des tarifs, prospectus, formulaires de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

LE MOIS DE MAI. LE Soussigné vient d'imprimer une superbe édition du MOIS DE MARIE. Cette édition est augmentée du CHEMIN DE LA CROIX, D'UN ACTE DE CONSÉCRATION et de plusieurs SALUTATIONS A LA ST. VIERGE.

NOUVELLE édition, augmentée des PRIÈRES DE LA MESSE, VÊPRES DES DIMANCHES, CHEMIN DE LA CROIX, ETC., ETC., avec jolie reliure.

EAU PLANTAGÈNE. LE Soussigné avertit le public qu'il a L'appointé M. Jos. BÉRIAU, Marchand-Groquier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGÈNE où il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux Fraîches, si bien connues du public.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE, D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39

Table with columns: COUR du BANC de REINE, JANV., FEVR., MARS, AVRIL, MAI, JUIN, JUIL., AOÛT, SEPT., OCTO., NOV., DEC. Rows for various courts and locations like Québec, Montréal, Trois-Rivières.

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges puisnés.—La Cour Supérieure.—Un Juge-en-chef et deux Juges puisnés.—La Cour de Circuit.—Neuf Juges.

LES Soussigné a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Église, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc.

ATTENTION!! On imprime à ce Bureau: Adresses, Mariages, Billets d'invitation, Lettres funéraires, Et JOBS de toutes façons; S'adresser à JOSEPH RIVET.

MANUEL DES Sociétés de Tempérance DEDIE A LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. C. CHINQUY, P.TRE.

LE Soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

ÉTABLISSEMENT DE RELIEURE. Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIEURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier.

ÉTABLISSEMENT DE RELIEURE. Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent. LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIEURE à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FABRE, & CIE., Libraire. Trois-Rivières, VAL. GUILLET, ECR. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, P.TRE. V. Ste. Anne, M. F. PILOTE, P.TRE. Rivière du Loup, M. L. BARIBEAU. St. Athanasie, M. H. AUBERTIN.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sanguinet. Montréal, 9 Nov. 1848.

ATTENTION!!! A VENDRE,

A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE, Une copie pour se préparer à la Fête de la naissance de N.S.J.C.

L. P. Boivin. Coin des rues NOFRE-DAME ET ST. VINCENT.

DAMIS PAUL, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désirent prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

L. A. HUGUET LATOUR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

PRIX DES ANNONCES. Six lignes et au-dessous, 1ère insertion, .20 2 6. Chaque insertion subséquente, .0 0 7.

JOS. LAROCQUE, P.TRE. RÉDACTEUR EN CHEF. JOS. RIVET, PROPRIÉTAIRE, IMPRIMEUR.